

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessica Thériault	Numéro de permis 2023024	Date d'inspection Le 10 septembre 2024	
Nom de l'établissement CPE Les Amis de Zoé		Numéro de téléphone (506) 863-5023	
Adresse 11 rue Cyr Saint-Léonard NB E7E 1X9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les membres du personnel, des dossiers pour les enfants ainsi que les consentements signés.

Il est recommandé de faire la vérification des extincteurs pour la garderie à chaque année.

Observation de la collation et de la sieste pour les enfants en bas âge.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 septembre 2024

Date

original signé par

Jessica Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 septembre 2024

Date